

L'an deux mil dix-sept, le six février, le conseil municipal de la commune de SOUVIGNE, dûment convoqué par le maire, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie sous la présidence de Mme Delphine AUNEAU, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 2 février 2017

Nombre de Conseillers : En exercice : 13 Présents : 9 Votants : 12

Présents : Mme AUNEAU Delphine, maire, Mmes DELAFOSSE Audrey, MATHIEUX Lucie, Mrs BERNARD Pierre-Maurice, BILLOT Lionel, LEON Jean-Pierre, MASSONNAT Rodolphe, PAIN Cédric, SOLEIL Jacques.

Excusés ayant donné procuration :
Mme VANNIER Maëva à Mme AUNEAU Delphine
Mr DUMONT-LEMARIE Sylvain à Mr MASSONNAT Rodolphe,
Mr DUTOUR Fabrice à Mme MATHIEUX Lucie

Absents : Mr BOISTARD Frédéric

Secrétaire de séance : Mme MATHIEUX Lucie

Compte-rendu du Conseil Municipal

Plan Local d'Urbanisme : Madame le maire expose à l'assemblée délibérante qu'il convient d'une part, de tirer le bilan de la concertation et d'autre part, d'arrêter le projet d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme de la commune de SOUVIGNÉ. Après en avoir délibéré, le conseil :

- tire le bilan de la concertation
- arrête le projet de PLU
- soumet pour avis le projet PLU aux personnes publiques associées et aux personnes publiques, aux communes, aux EPCI et à la Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers
- soumet à la Mission Régionale d'Autorité Environnementale pour avis, l'évaluation environnementale et la prise en compte de l'environnement dans le projet PLU
- transmet au Préfet la présente délibération
- tient à la disposition du public à la mairie de SOUVIGNE le dossier définitif du projet de PLU
- procède à l'affichage à la mairie de SOUVIGNE de la présente délibération.

Budget Principal : Autorisation du maire à engager, mandater et liquider les crédits d'investissement dans la limite de 25 % : Vu l'article L1612-1 du CGCT, il autorise le maire à engager, mandater et liquider les dépenses dans la limite du quart des crédits inscrits en investissement au BP 2016 et affecte ces crédits pour un montant total de 22 734.94 €

Budget Eau: Autorisation du maire à engager, mandater et liquider les crédits d'investissement dans la limite de 25 % : Vu l'article L1612-1 du CGCT, il autorise le maire à engager, mandater et liquider les dépenses dans la limite du quart des crédits inscrits en investissement au BP 2016 et affecte ces crédits pour un montant total de 26 259.25 €

Budget Assainissement : Autorisation du maire à engager, mandater et liquider les crédits d'investissement dans la limite de 25 % : Vu l'article L1612-1 du CGCT, il autorise le maire à engager, mandater et liquider les dépenses dans la limite du quart des crédits inscrits en investissement au BP 2016 et affecte ces crédits pour un montant total de 277 906.45 €

Contrat acquisition de logiciels et de prestation de services : Il autorise le maire à signer un nouveau contrat avec la société Ségilog (prestataire informatique) pour un montant de 2 460.00 € HT annuel.

Programme d'actions dans la forêt communale : Après avoir pris connaissance du programme de travaux adressé par l'ONF, le conseil décide du labour des pares feux pour 2,73 ha et du fauchage des pares feux pour 3,26 ha.

Fonds parlementaires : il décide de solliciter l'octroi d'une subvention au titre des fonds parlementaires pour la réfection du mur du cimetière

Frais d'électricité au multi-accueil : La pose d'un compteur défalcateur n'ayant pas encore été effectuée, il décide de maintenir le forfait mensuel de 200 € appliqué en 2016, à compter de janvier 2017.

Le maire,
Delphine AUNEAU.